



© HELVETAS Swiss Intercooperation

## L'EAU N'EST PAS UN BIEN PRIVÉ

### Le contrôle démocratique d'un bien public

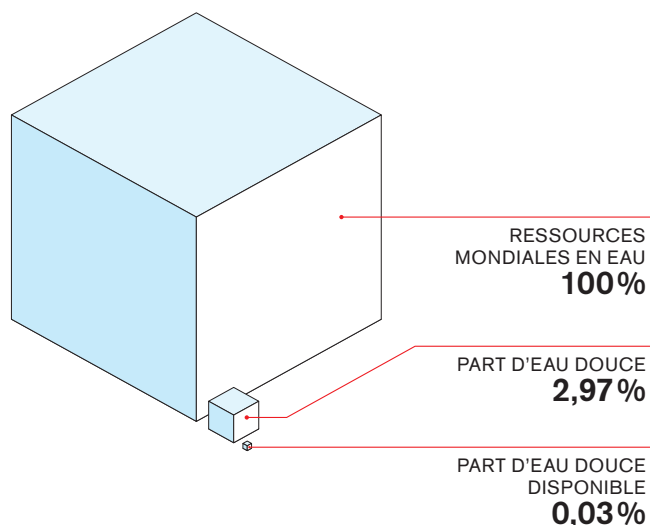
L'eau est la ressource naturelle la plus importante qui soit. Toutefois, le changement climatique, la surexploitation des nappes phréatiques, la pollution, la répartition inégale des ressources et une faible gouvernance remettent en cause le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement. Que l'eau appartienne à tous est une évidence pour HELVETAS Swiss Intercooperation. Les gouvernements et les autorités étatiques doivent garantir la répartition équitable de cette ressource. S'ils peuvent octroyer le droit d'utiliser l'eau à des personnes privées, cette attribution doit se dérouler dans le respect de la transparence et de la démocratie et s'inscrire dans le cadre d'une planification globale de l'utilisation de l'eau. En outre, les autorités doivent pouvoir révoquer ce droit en tout temps. Helvetas est convaincue que l'eau potable ne doit pas être gratuite. Afin d'assurer l'exploitation et l'entretien des réseaux d'eau et d'encourager une consommation parcimonieuse, il est nécessaire que les utilisateurs et les utilisatrices s'acquittent d'une redevance appropriée. Néanmoins, les personnes trop pauvres pour payer un tel montant ont aussi droit à une eau salubre. Les gouvernements doivent donc mettre en place des mécanismes permettant de garantir à tous le droit fondamental à l'eau potable.

## L'EAU POTABLE, UN DROIT HUMAIN

### L'eau a un prix

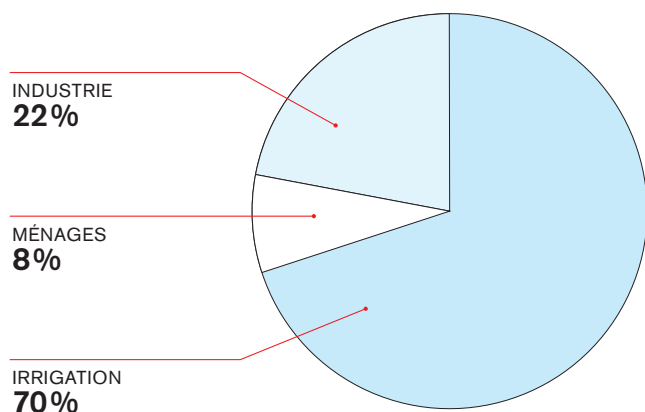
Seule une infime partie des réserves mondiales d'eau douce est utilisée comme eau potable. À l'exception des régions sèches, très densément peuplées ou très polluées, l'eau est théoriquement disponible partout en quantité suffisante pour garantir l'approvisionnement en eau potable.

### L'eau sur la Terre



Source: [www.worldwatercouncil.org](http://www.worldwatercouncil.org)

### Consommation humaine de l'eau



Source: World Water Assessment Programme

En 1990, 24% de la population mondiale n'avait pas accès à l'eau potable. Si ce taux a été réduit de moitié depuis, 768 millions de personnes restent privées aujourd'hui d'eau potable ([www.wssinfo.org](http://www.wssinfo.org)), un nombre effrayant.

**L'accès à l'eau potable est un thème central pour Helvetas, qu'il s'agisse de la coopération au développement, des efforts accomplis pour mettre en place une meilleure gouvernance ou de l'influence exercée aux niveaux national et international en matière de politique de développement.**

En reconnaissant, le 28 juillet 2010, le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain, l'Assemblée générale des Nations unies lui a conféré un poids politique. D'importantes questions restent néanmoins sans réponse. À qui appartient l'eau? Qui peut en disposer? Qui peut octroyer les droits d'utilisation? Qui est responsable de garantir que tous ont accès à l'eau?

**Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est à la base de l'action d'Helvetas. Chaque personne, sans distinction d'origine, de sexe ou d'âge doit disposer d'au moins 25 litres d'eau salubre par jour pour la consommation, la cuisine ainsi que l'hygiène personnelle et domestique. Cette eau doit provenir d'une source sûre située à proximité. L'entretien des réseaux d'eau est financé à la fois par les impôts et par les redevances payées par les utilisateurs, en proportion adéquate. Au moyen de subventions, l'État doit garantir aux plus pauvres et aux marginaux l'accès à l'eau potable.**

Dans les années 1980 et 1990, certaines administrations publiques ont tenté de confier à des entreprises privées la tâche ardue et coûteuse qu'est l'approvisionnement en eau; cette stratégie fut presque imposée aux pays en développement par la Banque mondiale. La privatisation de l'eau a toujours été controversée. Selon l'opinion prônée par les milieux (néo)libéraux, les entreprises privées, grâce à leurs ressources financières et leur savoir-faire, étaient mieux à même d'accomplir cette mission que les organes étatiques, sensibles à la corruption. Au contraire, les milieux critiques de l'économie de marché, situés surtout à gauche de l'échiquier politique, ont jugé que la privatisation revenait à abandonner une ressource vitale à des groupes orientés sur le profit. Ces derniers seraient tentés de développer les réseaux de distribution en fonction de leur rentabilité, et donc de préférer les quartiers habités par les classes moyenne et supérieure. Dans l'hypothèse où les classes de la population les plus pauvres seraient desservies, elles ne seraient pas en mesure de payer pour le service fourni.

Il semble aujourd'hui que les tenants de la seconde opinion avaient raison. Dans de nombreuses villes, les projets de privatisation ont échoué. Ainsi, en 1993, le gouvernement argentin avait confié à la Suez Lyonnaise des Eaux l'approvisionnement en eau pour quelque dix millions d'habitants



de Buenos Aires. Après avoir constaté treize ans plus tard que l'entreprise n'avait pas entrepris le développement du réseau convenu, l'État a révoqué la concession.

À Cochabamba, la troisième plus grande ville de Bolivie, la privatisation de l'approvisionnement en eau s'est aussi soldée par un échec dans les années 1999 et 2000. Après que les exploitants privés ont augmenté les tarifs, ils se sont heurtés à une farouche résistance locale; Bechtel et Suez Lyonnaise ont renoncé à leur concession, pourtant octroyée pour 40 ans.

**Helvetas considère que les ressources hydriques appartiennent à l'ensemble de la communauté. L'État a le droit et l'obligation de s'assurer que ces ressources relèvent de sa souveraineté. S'il peut octroyer le droit d'utiliser l'eau à certaines communautés ou à des particuliers, cette attribution doit se dérouler dans le respect de la transparence et de la démocratie et s'inscrire dans le cadre d'une planification générale de l'utilisation de l'eau. Le droit d'utilisation doit être limité dans le temps, révoquant et respecter l'environnement. En outre, il ne doit pas conduire à ce qu'une part de la population locale soit privée d'un approvisionnement suffisant en eau.**

Il n'est pas possible pour un État mal organisé d'assumer une tâche aussi complexe que l'approvisionnement en eau. En outre, une répartition équitable de l'eau ne

peut être effective quand un petit groupe de personnes contrôle l'accès à l'ensemble des ressources et maintient son pouvoir au moyen de la corruption.

**Helvetas exige que la planification et le contrôle des systèmes se déroulent de manière transparente. Les autorités doivent rendre compte de leurs décisions et de l'utilisation des ressources financières, y compris aux bénéficiaires. C'est pourquoi Helvetas s'efforce, dans ses projets de développement, d'équilibrer le rapport de forces entre les utilisateurs et les autorités et de soutenir ces dernières dans la planification de l'utilisation de l'eau. Elle informe également les utilisateurs de leurs droits et de leurs obligations.**

---

**Eau potable.** Les habitants de Nicueja, village dans la province de Cabo Delgado au Mozambique, profitent d'une fontaine publique depuis 2012. © Flurina Rothenberger.

## DES PARTENARIATS ENTRE L'ÉCONOMIE

### PRIVÉE ET L'ÉTAT

#### Une troisième voie?

Les années 1980 ont vu se créer de nombreux partenariats entre l'État et des acteurs privés (partenariats public-privé). Dans les zones rurales, de telles alliances peuvent contribuer à développer le savoir-faire local et le sens de la responsabilité civile. Ainsi, à Ancuabe, dans le nord du Mozambique, Helvetas soutient activement un tel projet. La ville a tout d'abord été aidée lors de la construction d'un château d'eau et d'un petit réseau d'eau. Suivant un modèle actuellement à l'essai, l'entreprise privée est autorisée, pour l'entretien de ce petit système, à prélever une redevance pour l'eau.

C'est souvent lorsque de grands groupes étrangers sont impliqués que les partenariats public-privé échouent à approvisionner les plus pauvres de manière satisfaisante. Manille, la capitale des Philippines, héberge par exemple le plus grand projet pilote du monde en matière de participation privée à la distribution de l'eau. Si l'approvisionnement des ménages est certes meilleur, certains quartiers ont vu leur facture augmenter jusqu'à 89 %, ce qui est beaucoup trop pour les classes sociales les plus démunies.

**Helvetas voit les engagements des entreprises privées comme une possibilité de garantir le droit fondamental à l'eau potable. Néanmoins cette option est soumise aux conditions suivantes:**

- **les utilisateurs et les utilisatrices doivent être suffisamment informés des obligations conventionnelles de l'entreprise et disposer d'un pouvoir participatif;**
- **tous les acteurs doivent respecter les règles garantissant une bonne gouvernance, une bonne gestion d'entreprise et le respect de la démocratie;**
- **la haute surveillance du réseau d'eau doit être exercée par la population.**

.....  
**Partenariat.** Une petite entreprise privée est responsable du réseau d'eau de la ville d'Ancuabe, dans le nord du Mozambique.

© Flurina Rothenberger



### UNE REDEVANCE POUR L'ENTRETIEN

#### Quel doit être le prix de l'eau?

Le droit à l'eau ne signifie pas que cette ressource doit être disponible gratuitement et que chacun peut prétendre à une quantité illimitée d'eau. Pour garantir un approvisionnement durable, la communauté doit fournir elle-même, à l'aide de redevances ou d'impôts, l'argent nécessaire à la construction, à l'exploitation et à l'entretien du réseau. Dans le débat qui fait rage autour de la distribution d'eau, l'utilisation parcimonieuse acquiert un poids toujours plus important.

**Pour Helvetas, le droit à l'eau est fondamental. Depuis sa création, Helvetas a aidé de nombreuses personnes à creuser des puits, à capter l'eau de sources et à entretenir ces dernières de manière autonome. Dans le cadre de sa collaboration avec les communautés locales du Sud, Helvetas encourage la mise en place d'une modeste redevance payée par les utilisateurs. Cependant ceux qui ne peuvent s'acquitter de ce montant ont aussi droit à 25 litres d'eau salubre par jour et par personne. En outre, tant les consommateurs et consommatrices que les autorités doivent tout mettre en œuvre pour économiser l'eau et la préserver de la pollution, afin que les générations futures bénéficient aussi de cette précieuse ressource.**



## ACCAPAREMENT DE L'EAU

### Qui gagne? Qui perd?

L'accaparement peut se présenter essentiellement sous trois formes:

- le détournement de fleuves ou la coupe de sources;
- la pollution de l'eau d'une région par de grandes exploitations agricoles, des installations industrielles ou des mines;
- la mainmise sur d'importantes surface et les droits sur l'eau correspondants par des acteurs privés, étatiques ou semi-étatiques.

Les acteurs recourent souvent à des moyens illicites comme la corruption ou les expulsions forcées pour pouvoir produire des produits alimentaires ou des agrocarburants sur de grandes surfaces grâce à une irrigation intensive. En achetant de tels produits, les consommateurs encouragent ces pratiques, même s'ils les réprouvent moralement.

.....  
**L'argent de l'eau.** Louise Beneche, caissière du comité de l'eau dans le hameau de Bastin, en Haïti, encaisse le prix de l'eau.

© Flurina Rothenberger

L'eau, qu'elle serve à l'irrigation ou au ménage, appartient à tous. Le droit à l'eau ne peut être vendu ou affermé que si:

- le processus se déroule dans l'ouverture et la transparence et que chaque personne peut décider librement si et à qui des droits d'utilisation sont octroyés;
- la population locale profite suffisamment de la vente ou de l'affermage et que son niveau de vie s'en trouve amélioré;
- les quantités d'eau nécessaires à la sauvegarde de l'écosystème sont garanties et que les eaux usées sont épurées.

Helvetas considère tout octroi du droit d'utilisation de l'eau qui ne respecte pas ces conditions comme du vol et comme une violation des droits fondamentaux à l'eau et à la sécurité alimentaire de la population locale. Comme seule une société civile forte peut défendre ses droits, Helvetas veille dans tous ses projets liés à l'eau à renforcer les droits de toutes les parties participantes et à former celles-ci à l'affrontement démocratique. Enfin, Helvetas aide les communautés et les autorités à planifier de manière équitable l'utilisation de l'eau.



## L'EAU EN BOUTEILLE

### Une hygiène cher payée

Dans de nombreux pays, la bouteille d'eau est un objet de la vie quotidienne, autant dans les milieux aisés que dans les ménages plus modestes. En 2013, 138 milliards de litres d'eau en bouteilles ont été vendus, ce qui équivaut à 22 litres par personne (calculation: Greenpeace). En Inde et en Chine, le taux de croissance de ce marché est à deux chiffres.

La branche, et sa principale productrice, l'entreprise suisse Nestlé, est sous le feu des critiques. Sont en cause les effets négatifs sur l'équilibre hydrique de certaines régions, le coût énergétique et des efforts insuffisants quant à l'élimination des bouteilles en plastique. Le reproche le plus sérieux reste néanmoins le coût social lié à l'avènement de l'eau en bouteille. En effet, si les classes moyenne et supérieure peuvent se permettre d'acheter une eau en bouteille irréprochable et répondant à des critères d'hygiène élevés, il est peu probable que les milieux politiques soient prêts à entretenir un réseau public d'eau sûr mais coûteux. Par conséquent, ceux qui n'ont pas les moyens de se procurer de l'eau en bouteille se voient privés d'eau salubre.

**Alternative.** SODIS (ici à San Pedro de Buenavista, Bolivie) est une méthode simple et bon marché, qui utilise les rayons du soleil pour désinfecter l'eau dans des bouteilles en PET. © Simon B. Opladen

**Helvetas respecte le droit de chacun de consommer de l'eau en bouteille. Cependant, l'octroi du droit d'utilisation de l'eau à des producteurs doit respecter les mêmes conditions que pour les autres droits liés à l'eau:**

- les contrats doivent être conclus dans la transparence et le respect du droit fondamental à l'eau de la population locale;
- l'octroi de ce droit doit être prévu par le plan d'utilisation de l'eau;
- l'État peut révoquer le contrat en tout temps;
- les entreprises garantissent, tant lors de la production que lors du transport, le respect de l'environnement et du droit du travail. Elles s'engagent aussi à encourager l'accès à l'eau salubre pour les personnes qui ne peuvent se permettre d'acheter de l'eau en bouteille.

HELVETAS Swiss Intercooperation